

[Accueil](#) > [Travaux parlementaires](#) > [Travaux des commissions](#) > Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail

# **Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail**

## **Version finale**

[Retour à la liste des séances du Journal des débats](#)

**37<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session  
(14 mars 2006 au 21 février 2007)**

**Le lundi 4 décembre 2006 - Vol. 39 N° 25**

**Étude détaillée du projet de loi n° 52 - Loi concernant la mise en oeuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives**

[Aller directement au contenu du Journal des débats](#)

**Table des matières**

**[Documents déposés](#)**

**[Remarques préliminaires](#)**

**M. Pierre Corbeil**

**Mme Rita Dionne-Marsolais**

**M. Marjolain Dufour**

**Mme Danielle Doyer**

**Étude détaillée**

**Loi sur le bâtiment**

**Organisation des travaux**

**Étude détaillée (suite)**

**Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique**

- Définitions et application

**Document déposé**

**Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique**

- Définitions et application (suite)
- Institution et organisation

**Autres intervenants**

M. Claude Bachand, vice-président

M. Norbert Morin

\* Mme Lise Rochette, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

\* M. Daniel Bienvenue, idem

\* Mme Rachel Journeault, Secrétariat à la législation

\* Témoins interrogés par les membres de la commission

## **Journal des débats**

(Quinze heures trois minutes)

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Donc, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte. Donc, vous me permettez, messieurs, mesdames, de vous souhaiter la bienvenue. Aux gens de l'opposition, je vous souhaite bienvenue à cette commission aujourd'hui. Bienvenue du côté aussi ministériel. M. le ministre, bienvenue à la Commission de l'économie et du travail, et à tout votre personnel bien sûr, et aux gens de la commission. Donc, je vous rappelle un petit peu le mandat de la commission: c'est de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en oeuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

Est-ce qu'il y a des remplacements, Mme la secrétaire?

**La Secrétaire:** Oui, M. le Président. Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) remplace Mme Richard (Duplessis).

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Donc, je vais vous demander bien sûr, comme d'habitude, de bien vouloir fermer vos cellulaires et tous les appareils électroniques qui pourraient faire des petits bruits qui nous inquiéteraient et nous indisposeraient.

### **Documents déposés**

Déposer les commentaires. Donc, il y a des commentaires qui nous viennent de Greenpeace, du groupement national du conseil régional d'environnement du Québec et d'Équiterre. Donc, je dépose ces documents-là. Il y a aussi des documents qui sont des commentaires de la FTQ sur le projet de loi n° 52, que je dépose aussi.

Donc, nous en sommes, sans plus tarder, aux remarques préliminaires, et je vais demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune...

**Mme Dionne-Marsolais:** M. le...

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Oui, Mme la députée.

**Mme Dionne-Marsolais:** Est-ce que ce serait possible de prendre un 10 minutes pour lire les deux documents qui viennent de nous être transmis. Ils ont été transmis... Même le ministre ne les a pas reçus. On les a reçus il y a cinq minutes, puis, nous, on les a reçus parce qu'on était à notre bureau, mais, lui, il était un peu loin.

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Bien sûr.

**Mme Dionne-Marsolais:** Alors, est-ce qu'on pourrait prendre une dizaine de minutes pour prendre connaissance de ça?

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** C'est tout à fait légitime. Oui, s'il y a consentement, on va prendre 10 minutes chacun.

**Mme Dionne-Marsolais:** Êtes-vous d'accord, M. le ministre, qu'on lise ça?

**M. Corbeil:** Oui, madame.

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Donc, on commencerait peut-être à 3 h 15, si ça vous va. Ça va?

**Mme Dionne-Marsolais:** D'accord.

*(Suspension de la séance à 15 h 5)*

*(Reprise à 15 h 17)*

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Donc, vous avez tous compris que nous avons suspendu nos travaux, bien sûr. Nous allons donc les reprendre. À ce stade-ci, je vais...

### **Remarques préliminaires**

Nous sommes en remarques préliminaires, vous connaissez le principe des remarques préliminaires. Donc, c'est bien sûr au ministre que revient l'opportunité de commencer les remarques préliminaires. Vous avez 20 minutes pour faire ces remarques préliminaires là. Est-ce que vous vous êtes entendus sur un temps donné? Avez-vous l'intention de prendre le 20 minutes, là?

**Mme Dionne-Marsolais:** Oui, oui.

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Oui.

**M. Corbeil:** Je ne prendrai pas le 20 minutes.

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Donc, à vous, M. le ministre.

### **M. Pierre Corbeil**

**M. Corbeil:** Merci, M. le Président. Collègues membres de la commission, nous avons tenu une journée de consultation, la semaine dernière, sur le projet de loi n° 52. Les interventions ont été intéressantes et ont apporté un éclairage nouveau sur certains aspects du projet de loi. Et je pense qu'on peut, sans trop se tromper, dire que le projet de loi a passé le test de la consultation pour plusieurs raisons, parce que ce projet de loi découle directement de notre stratégie énergétique qui, elle aussi, avait fait l'objet d'une vaste consultation en commission parlementaire et par le biais d'Internet. Nous savions ce qu'étaient les ambitions des Québécois et, aujourd'hui, nous sommes à mettre en oeuvre leurs ambitions.

Bien entendu, toute la stratégie ne nécessite pas de modification législative ou réglementaire. Vous comprendrez, M. le Président, que, lorsque l'on parle d'aller de l'avant pour accélérer le développement de notre potentiel hydroélectrique pour 4 500 MW pour la durée de la stratégie, ce n'est pas quelque chose qui nécessite des modifications législatives. Quand on parle de développer la filière éolienne, on n'a pas besoin nécessairement non plus d'aller de l'avant avec des modifications législatives ou réglementaires. On va tout simplement poursuivre le développement qui est bien amorcé. Puis je parle en connaissance de cause pour avoir assisté au démarrage du premier parc, du premier 1 000 MW, à Baie-des-Sables et Métis, dans la région de Bas-Saint-Laurent. Devant plus d'une centaine d'intervenants, vendredi dernier, 1er décembre, nous avons procédé à la mise en service d'une des 73 éoliennes, et je parle ici d'interlocuteurs de toute nature, M. le maire... M. le Président. Non seulement il y avait les élus locaux, régionaux, il y avait aussi, lors de cette occasion... président de CRE.

**Mme Doyer:** Moi, je n'étais pas invitée, c'est dans mon comté.

• (15 h 20) •

**M. Corbeil:** Ah! mais là ce n'est pas moi qui étais responsable des invitations. Alors, M. le Président, il y a eu une intermission, mais je vais juste dire que ce n'est pas le

gouvernement qui faisait l'activité, c'étaient les gens qui ont été responsables de la réalisation de ce premier parc, les gens de Cartier Énergie, qui ont invité les élus locaux et régionaux, qui ont invité également des propriétaires, des entrepreneurs, des sous-contractants, des travailleurs, des gens directement concernés et indirectement concernés, des entreprises qui ont vu le jour dans la région de la Gaspésie. Et tout le monde était unanime à dire: Mission accomplie!, en ce sens que c'est quelque chose qui a suscité beaucoup d'intérêt, beaucoup d'enthousiasme, et les gens sont satisfaits du résultat.

Et, depuis quelques jours, des kilowatts d'énergie propre et renouvelable de la filière éolienne viennent s'ajouter aux kilowatts qui étaient déjà fournis dans les parcs installés plus tôt, avant l'année 2000, je pense à la région du... Le Nordais, le parc de Saint-Léandre et de Cap-Chat, mais aussi la région de Murdochville qui a deux parcs de 54 MW d'installés.

Maintenant, M. le Président, j'ai peut-être bifurqué en parlant d'éolien, mais tout simplement pour rappeler que les membres de cette commission ne seront pas surpris que le projet de loi n'a pas touché l'ensemble de la stratégie énergétique. On va se concentrer sur l'essentiel pour mettre en oeuvre les ambitions des Québécois qui ont été exprimées dans toute la démarche de l'élaboration de ladite stratégie.

Alors, on est rendu à l'étape de l'étude détaillée de ce projet de loi. Je suis convaincu que l'opposition reconnaît son importance et qu'elle va coopérer. On va essayer de travailler ça de façon la plus conviviale possible, la plus collégiale possible, avec des interventions peut-être des personnes qui m'accompagnent dans le cadre de cet exercice. Que ce soit au niveau légal ou au niveau administratif, le personnel de mon ministère sera disponible pour répondre à l'ensemble des questions qui pourraient être soulevées.

Alors, le projet de loi vient nous donner des moyens d'atteindre nos objectifs en matière d'efficacité énergétique. C'est une filière qui est en assez bonne position de développement du côté de l'électricité et du gaz naturel et qui a même connu, au chapitre de ces deux formes d'énergie là, un essor depuis les trois dernières années, notamment dans l'électricité, en fait deux dernières années dans l'électricité. Il y a eu comme... j'appellerais ça presque un envol, et les mesures sont prisées par la population, mises en oeuvre de plus en plus, et je pense que tout le monde y trouve son compte.

Nous devons envoyer un signal clair de notre volonté, M. le Président, de promouvoir l'efficacité énergétique. Nous avons une énorme responsabilité comme parlementaires sur le sujet. Le gouvernement ne sera pas en reste, il va donner

l'exemple. Mais, si je fais une petite pause sur l'efficacité énergétique ou si j'insiste sur l'efficacité énergétique, c'est parce que la stratégie prévoit que l'on va dorénavant toucher aussi le secteur des produits pétroliers. Ça, c'est novateur. Ça, c'est exercer un leadership.

Alors, l'efficacité énergétique est un volet d'un ensemble cohérent qu'est notre stratégie énergétique. Brièvement, rappeler les six grands objectifs de la stratégie, M. le Président: le premier, renforcer la sécurité de nos approvisionnements énergétiques; deux, utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique; trois, accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones dans le développement du secteur de l'énergie; quatre, consommer l'énergie plus efficacement, avec les bénéfices environnementaux et économiques qui en découlent; cinq, être un leader du développement durable, notamment en profitant de l'abondance de ressources énergétiques renouvelables disponibles sur le territoire québécois; déterminer un prix d'électricité conforme à nos intérêts et à une bonne gestion de la ressource.

Ces objectifs s'appliqueront à cinq grands domaines de l'activité énergétique. J'en ai déjà fait mention tantôt en parlant de l'hydroélectricité un peu, en parlant de l'énergie éolienne, en mettant un peu plus l'emphase sur l'efficacité énergétique. On va aussi regarder, dans la fameuse stratégie, les grands domaines de l'activité énergétique qui sont les nouvelles technologies et les hydrocarbures. En fait, la stratégie, ce sont les orientations et les priorités du gouvernement qui sont essentiellement le développement durable et la création de richesse.

Alors, M. le Président, ce que vise le projet de loi, c'est modifier un certain nombre de lois comme la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique, la Loi sur la Régie de l'énergie, la Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité, qui encadre la distribution d'électricité dans les réseaux privés, la Loi sur l'exportation de l'électricité et la Loi sur le régime des eaux, qui encadre notamment la location des forces hydrauliques au Québec et les redevances qui y sont liées. La Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Loi sur le bâtiment sont également visées par le projet de loi.

Et justement, M. le Président, pour faciliter l'étude détaillée de ce projet de loi, nous avons regroupé par sujets les articles qui sont, exemple, reliés à l'ensemble des... au plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies. Par sujets, un autre, le transport de l'électricité, qui touche toute la question de la fiabilité. D'autres sujets: les biogaz, les ménages à faibles revenus, et ainsi de suite.

Et je propose aux gens de la commission de travailler justement par blocs. On peut le faire dans l'ordre qui est proposé ou on peut y aller différemment. Et justement pour démontrer qu'on pourrait y aller avec un changement de l'ordre des sujets qui est proposé dans la liste qui a été suggérée, juste pour dissiper tout doute quant aux intentions du gouvernement quant à l'adoption du projet de loi ou à tout le moins quant aux objectifs visés, je sais, et j'en ai fait mention en tout dernier lieu, que, quand il a été question de toucher la Loi sur le bâtiment et que ça concerne la Société d'énergie de la Baie James, Mme la députée de Rosemont, critique de l'opposition officielle en pareille matière, avait des interrogations qui à première vue sont tout à fait légitimes, et, si elle veut sauter dans le bain en commençant par cet article 24 là qui est sur un sujet bien précis, on pourra faire la lumière là-dessus puis dissiper tout doute quant au reste de... à la marche à suivre pour le reste.

Même chose, je sais qu'il y avait des questions sur les ménages à faibles revenus, biogaz, fiabilité. Alors, comme vous pouvez le voir, M. le Président, on va essayer de faciliter, de rendre le plus fluides possible les travaux de la commission et aussi éviter qu'on fasse ce que j'appellerai de la gymnastique, parce que, des fois, on peut commencer à l'article... l'article 1 à x et après ça, pour continuer sur le même sujet, il faut sauter à l'article 33, 38, 47. Alors, si on les passe par sujets, oui, on va probablement aller d'un numéro à l'autre, mais on aura regroupé toute la question qui est en dessous d'un même sujet.

Alors, je ne vais pas nécessairement poursuivre davantage, là, sur les remarques préliminaires pour qu'on puisse tomber le plus tôt possible dans le vif du sujet.

**Le Président (M. Bachand, Arthabaska):** Merci, M. le ministre. Donc, en remarques préliminaires, Mme la porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie.

### **Mme Rita Dionne-Marsolais**

**Mme Dionne-Marsolais:** Merci, M. le Président. Alors, je dois d'abord remercier le ministre d'avoir accepté des auditions particulières avec certains groupes. Évidemment, ils n'ont pas eu beaucoup de temps pour nous faire part... d'abord, pour analyser le projet de loi et, ensuite, pour nous faire part de leurs commentaires, puisque, à 24 heures d'avis, ou pratiquement, on les a convoqués en leur demandant de se présenter devant cette commission. C'est dommage parce qu'il y avait des questions quand même assez importantes là-dedans, et on l'a vu, parce que plusieurs n'ont pas pu se présenter... Mais ceux qui se sont présentés nous ont quand même donné un certain nombre de documents qui nous ont fait réfléchir en plus de nous faire travailler. Mais je crois et j'ose espérer qu'ils ont aussi fait réfléchir le ministre